

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AVENSAN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 23

Nombre de présents : 22

Qui ont pris part à la délibération : 22

Séance du 31 août 2020

Date de la convocation

24/08/2020

Date d'affichage

.../09/2020

L'an deux mille vingt, le lundi trente et un août à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes de la plaine des sports Claude BLANC – route du Poteau, sous la présidence de M. Patrick BAUDIN, le Maire d'AVENSAN.

Délibération n° 2020/08/67

Objet de la délibération

Désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne – Annule et remplace la délibération n°2020/07/57 en date du 9 juillet 2020 portant désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale des actionnaires et au conseil d'administration de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne

Présents : Mme Patricia ARNAUD, M. Yann BARBOT, M. Patrick BAUDIN, Mme Nathalie BEGAIN, Mme Amélie BENTO BERNARDO, Mme Barbara BURELLI, Marie-Noëlle DUPUY, M. Henri DUTHIN, M. Damien ELOI, M. Patrick HOSTEIN, M. Christophe JACOBS, Mme Mariannick LAFITEAU, Mme Marlène LAGOUARDE, Mme Chantal LAHAYE, Mme Marie-Laure LURTON, Mme Martine MOREAU, M. Patrick NURBEL, M. Laurent PASCUAL, M. Sébastien PICOT, Mme Nathalie PUIGCERVER, M. Yannick RAFFA, Mme Christine TRIVES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Absent excusé M. Bernard DELEPINE

Absents :

Formant la majorité en exercice.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie PUIGCERVER

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 18h30.
Les procès-verbaux des deux séances précédentes sont adoptés à l'unanimité.

Le conseil municipal de la commune d'AVENSAN,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1524-5 et R. 1524-3 et suivants ;

Vu la délibération n°2020/07/57 en date du 9 juillet 2020 portant désignation du représentant à l'assemblée générale de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne qu'il convient d'annuler et remplacer par la présente délibération ;

Vu les élections municipales du 15 mars 2020 ;

Considérant qu'à l'issue de ces élections il y a lieu de procéder au renouvellement des représentants au sein de l'assemblée générale des actionnaires et du conseil d'administration de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne, pour y représenter la commune ;

Considérant que ces désignations seront effectives pendant la durée du mandat ;

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

- De désigner Monsieur Patrick BAUDIN comme représentant de la commune à l'assemblée générale des actionnaires de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne ;
- De désigner Madame Martine MOREAU comme représentant de la commune au conseil d'administration de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne ;
- Autorise Madame Martine MOREAU, représentante de la commune au conseil d'administration à assurer la fonction de Présidente au conseil d'administration en son nom et pour son compte et également à occuper la fonction de Directeur général de la société si elle en manifeste la volonté ;
- De désigner Madame Marlène LAGOUARDE comme représentante de la communauté de communes Médullienne au conseil d'administration de la SPL Enfance Jeunesse Médullienne.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et sa publication.

Fait à **AVENSAN**,

Le 31 août 2020,

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du conseil municipal

Le Maire,


P. BAUDIN

